

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 468

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191197

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Dispositif expérimental - Petits déjeuners - dans les écoles - Convention avec l'Education Nationale - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 468

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191197

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Dispositif expérimental - Petits déjeuners - dans les écoles - Convention avec l'Education Nationale
Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'engagement n°2 « Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants », de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022, le dispositif de petits déjeuners gratuits est proposé dans les écoles volontaires du Réseau d'éducation Prioritaires - REP et REP+, des quartiers de la politique de la ville et des territoires ruraux fragiles.

D'abord expérimentée dans les écoles volontaires de 27 départements de mars à juin 2019, la mesure a été ouverte aux autres départements à partir de septembre 2019 à l'ensemble des écoles Réseau REP et REP+.

□ **Motivation et Opportunité :**

Suite aux différents échanges qui ont eu lieu à partir de juillet 2019 entre la Ville et la Direction Académique, il a été convenu qu'une expérimentation serait réalisée au cours de l'année scolaire 2019/2020 sur les écoles maternelles du périmètre de la Cité Éducative de Tarentaize/Beaubrun, à savoir les écoles maternelles Paillon, Tarentaize et Descours.

Ce dispositif "petits déjeuners", gratuit pour les familles, répond à l'un des axes forts du Projet Éducatif Local (PEL) de la Ville, qui est "l'éducation au bien manger". En effet, au-delà de la distribution, il est prévu dans le dispositif, un volet d'éducation à l'alimentation, à développer par les équipes éducatives de l'école.

Une concertation a été menée avec les enseignants et les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) à la rentrée de septembre et jusqu'aux vacances de Toussaint afin d'arrêter l'organisation de ce dispositif.

Cette expérimentation vise à habituer les enfants à prendre un petit déjeuner, à sensibiliser les parents sur l'importance de ce repas, et à rendre chacun autonome ensuite.

□ **Contenu :**

Le dispositif des petits déjeuners sera proposé à l'ensemble des classes des trois écoles maternelles de la Cité Éducative par période de 5 semaines, avec une offre de 2 petits déjeuners différents durant les semaines de distribution.

L'expérimentation aura lieu de 8 h 20 à 8 h 50, entre novembre 2019 et avril 2020.

La Ville se chargera de la commande, de la livraison des petits déjeuners avec une prise en charge financière de l'Éducation Nationale sous forme de subvention, selon les modalités prévues dans la convention ci-annexée.

Les objectifs du dispositif sont d'habituer l'enfant à manger de manière équilibrée le matin avant l'école, de développer l'autonomie des familles et d'accompagner individuellement celles repérées comme fragiles à travers le Dispositif de Réussite Educative.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 25 000 €

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	25 000€					Subvention Education nationale : 25 000€
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir avec le Ministère de l'Education nationale pour la prise en charge financière sur l'année scolaire 2019/2020,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2020 Dépenses - chapitre 011 - Article 6228 Recettes - chapitre 74 - Article 74718
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Samy KEFI-JEROME